

Musée Classé - Département Histoire-Temps - Achat d'une collection de montres - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Musée du Temps doit compléter ses collections afin de pouvoir montrer au public l'éventail le plus large des techniques de mesure du temps.

Une importante collection de montres réalisées par Jean-Antoine LEPINE, horloger (1720-1814), personnalité forte dans l'histoire de l'horlogerie, a été proposée au Musée.

C'est un ensemble de 45 montres, toutes en bon état, représentatives du travail de Lépine de 1760 à 1814. Il s'agit dans l'horlogerie française d'années charnières où l'on assiste au passage de la montre classique héritière de l'oignon du 17e Siècle, à la montre moderne du 19e siècle. Le processus d'industrialisation commence.

C'est tout l'intérêt de cette proposition pour le Musée du Temps qui se propose de mettre l'accent sur l'histoire et l'évolution de la montre française, Besançon ayant été la capitale de la montre en France pendant 2 siècles.

Il importe donc que le Musée acquière une collection originale, significative d'une étape clef dans l'histoire horlogère.

Le coût de cette acquisition est de 1 000 000 F ; elle est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 50 % par le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) ; un industriel local a déjà versé une participation de 50 000 F pour cette opération dont la réalisation s'échelonne sur 3 exercices financiers.

Pour la Ville, l'échéancier prévisionnel de versement est le suivant :

1996 : 200 000 F

1997 : 200 000 F

1998 : le solde.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Ville de Besançon	450 000 F
FRAM	500 000 F
Mécénat	50 000 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette opération et à m'autoriser à solliciter le versement de la participation de l'Etat et de la Région de Franche-Comté, au titre du FRAM.

Dès réception, ces subventions seront encaissées en recettes à l'imputation 90.23.1321. 86021.52020 et réaffectées en dépenses à l'imputation 90.23.2161. 86021.52020 ; ces crédits seront repris au budget supplémentaire de l'exercice courant.

M. SALOMON : Cela n'a pas de rapport très précis avec cette question mais cela concerne cependant l'horlogerie.

Je voudrais vous rapporter les propos de voisins de l'usine DODANE, ensemble qui fait partie de notre patrimoine culturel bisontin. D'après les dires, il semblerait qu'il y ait des pillages et que des gens viennent se servir dans ce bâtiment laissé à l'abandon. Des bruits circulent actuellement, est-ce que l'on pourrait faire quelque chose pour éviter ce vandalisme ?

M. LE MAIRE : C'est maintenant une propriété privée car elle a bien été achetée.

M. ANTONY : L'ensemble est en liquidation judiciaire car on n'a pas trouvé d'acquéreur.

M. SALOMON : C'est quand même un monument historique, enfin considéré comme tel ! et c'est classé maintenant.

M. ANTONY : C'est toujours le Syndic de liquidation qui gère et pour l'instant il y a eu plusieurs projets de reprise.

M. SALOMON : Il paraît que plusieurs voitures viennent de temps en temps se servir.

M. LE MAIRE : Nos services l'indiqueront à qui de droit.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale en décide ainsi à l'unanimité.

Visa préfectoral du 3 juillet 1996.